

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, mercredi le vingt-et-unième jour de décembre deux-mille-seize, jour fixé en conformité avec le Code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger. Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. M. le conseiller Renaud Gosselin est absent.

Rés. 16-186

ADOPTION DU BUDGET

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE le budget 2017 soit adopté tel que présenté, pour un total équilibré de 1 223 507\$

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître un résumé dans un journal local.

ADOPTÉE

Rés. 16-187

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Avis de motion est donné par M. le conseiller Francis Bélanger qu'à une prochaine séance sera présenté le projet de règlement no 17-380 **DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR**

L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Rés. 16-188

MANDAT BLANCHETTE VACHON : BUDGET 2017

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE mandat soit donné à la firme Blanchette Vachon pour assistance à la préparation du budget 2017 et dépôt au MAMOT.

ADOPTÉE

Rés. 16-189

INDEXATION RÉMUNÉRATIONS & SALAIRES POUR 2017

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

QUE pour 2017 la rémunération des élus soit ajustée à + 2%

QUE le salaire des employés temps régulier cumulant plus de un an d'ancienneté, soit également augmenté de 2% excluant les employés à contrat et le directeur des travaux publics avec qui a été conclu une entente pour les 2 prochaines années.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire _____dir.gén./sec-trés.

Le 21 décembre 2016, il est 20h30 l'ajournement prend fin et la séance se continue...

Rés. 16-190

NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES POUR ÉMISSION DE CONSTATS

CONSIDÉRANT QUE l'émission de constats d'infraction doit être exécutée par des personnes mandatées par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit nommer les officiers responsables à l'application des règlements municipaux ainsi que tout règlement applicable par la Municipalité par résolution ;

Il est proposé par : Francis Bélanger

Et Appuyé par : Claude Goulet

QUE le conseil nomme à titre d'officiers responsables, l'inspecteur en bâtiments, le directeur des travaux publics ainsi que la directrice générale pour voir à l'application de nos règlements municipaux ainsi que tout règlement applicable par la Municipalité.

QUE la Municipalité autorise les officiers responsables à émettre au nom de la Municipalité des constats d'infractions prévus au Code de procédure pénale.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.